

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2022

DCM20221026/032

PARC LACAUSSADE – MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 31 octobre 2022.

Que la convocation a été faite le 20 octobre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile

ETAIENT REPRESENTES :

MM. PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, PAYET Catherine Anne, ASSICANON Jean Thierry, BENOIT Sabrina, CHANE TO Marie Lise, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, SAID Moussa, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



Le Maire

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221026/032 -PARC LACAUSSE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Centre-ville de Saint-André signée le 9 octobre 2019,

Le Maire rappelle que par délibérations du 28 avril 2021 et du 7 avril 2022, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement du parc Lacaussade et son plan de financement.

Cette opération figure dans le programme de rénovation urbaine du centre -ville de Saint-André inscrit dans le plan national action cœur de ville et du NPNRU.

Il s'agira de redonner à cet espace sa fonction première de parc urbain autour de 4 composantes essentielles à son bon fonctionnement :

- Un parking organisé et structuré de 90 places séparé du parc pour sécuriser les usages
- Un city stade pour les jeunes du quartier
- La requalification du jardin de la mémoire en espace de détente arboré valorisant les personnages illustres de la ville
- Un espace ludique pour les enfants

Le programme est complété par :

- L'aménagement de parkings temporaires pour maintenir une offre de stationnement en phase travaux
- L'enfouissement et le renforcement des réseaux Télécom et de vidéosurveillance
- La création d'un kiosque à musique pour l'accueil des représentations artistiques dans le parc.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Centre-ville de Saint-André signée le 9 octobre 2019, la CIREST s'est engagée à apporter un concours financier sur cette opération à hauteur de 279 111,60 €.

Plan de financement validé par délibération du 7 avril 2022

	Coût Total TTC	Coût Total HT	Union Européenne (FEDER)	ETAT	Commune HT
Dépenses totales	2 336 443,36 €	2 153 404,02 €	1 507 382,81 €	215 340,40 €	430 680,80 €
Dépenses éligible FEDER	2 336 443,36 €	2 153 404,02 €	1 507 382,81 €	215 340,40 €	430 680,80 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles FEDER			70%	10%	20%

Plan de financement modifié :

	Coût Total TTC	Coût Total HT	Union Européenne (FEDER)	ETAT	CIREST	Commune HT
Dépenses totales	2 790 662,78 €	2 572 039,43 €	1 507 382,81 €	215 340,40 €	279 111,60 €	570 204,61 €
Dépenses éligible FEDER	2 336 443,36 €	2 153 404,02 €	1 507 382,81 €	215 340,40 €	- €	430 680,80 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles FEDER			70%	10%	0%	20%
Taux de financement sur les dépenses totales			58,6%	8,4%	10,9%	22,2%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés [(10 abstention(s) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile)] :

Article 1 :

- Approuve le programme modifié de l'opération

Article 2 :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus, ainsi que la participation financière de la Commune à hauteur de 570 204,61 €HT ;

Article 3 :

- Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention CIREST pour un montant de 279 111,60 € ;

Article 4 :

- S'engage à prendre ne charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

Article 5 :

- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 02 NOV. 2022

Le Maire


Joé BEDIER

